

USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION

Formulaire de demande de certificat Changement d'usage / cessation de l'usage



L'Épiphanie

Réservé à l'administration

DATE DE RÉCEPTION

Demande

Procédure pour l'émission du permis ou du certificat

- ▶ Veuillez suivre chacune des étapes du présent formulaire;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés;
- ▶ Des frais pourraient être applicables;
- ▶ Le Service d'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis ou le certificat sera prêt, ou si votre demande s'avère incomplète.

Important

Pour obtenir un certificat ou un permis, vous devez fournir tous les documents requis et remplir le présent formulaire de façon complète et conforme aux règlements municipaux. Le fonctionnaire responsable peut exiger tout renseignement ou document supplémentaire. Des documents incomplets ou des informations inexacts peuvent retarder, invalider ou annuler la demande.

Ce formulaire ne constitue en aucun temps, ni une demande complète, ni une autorisation de réaliser les travaux

1 Identification de l'emplacement des travaux

Adresse des travaux	
Numéro(s) de lot(s)	
Terrain riverain d'un cours d'eau ou un milieu humide :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <small>Si oui, certaines dispositions réglementaires pourraient s'appliquer.</small>

2 Identification du requérant

Nom complet			
Êtes-vous le propriétaire ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <small>Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous présenter une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis moins de 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</small>		
Adresse postale	Adresse	Ville	Code postal
No. téléphone	Travail	Cellulaire	Autre
Courriel			

3 Identification du propriétaire

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Nom complet			
Adresse postale	Adresse	Ville	Code postal
No. téléphone	Travail	Cellulaire	Autre
Courriel			

4 Identification de l'entrepreneur

Auto-construction?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Nom de l'entrepreneur			
Adresse postale	Adresse	Ville	Code postal
No. téléphone	Travail	Cellulaire	Autre
No RBQ	Nom complet du responsable		

5

Logement additionnel *

Emplacement	Sous-sol <input type="checkbox"/>	Rez-de-chaussée <input type="checkbox"/>	À l'étage <input type="checkbox"/>
Superficie de plancher du bâtiment principal (excluant les pièces non habitées)			Superficie du logement additionnel
La superficie de plancher d'un logement additionnel est comprise entre 25 mètres carrés et 75 mètres carrés et ne peut excéder 40 % de la superficie de plancher du bâtiment principal (excluant les pièces non habitées).			
*Un seul logement additionnel est autorisé par bâtiment principal.			
Normes		Votre projet	
Toute entrée du logement additionnel doit être prévue sur une façade autre que la façade principale, à moins d'être commune avec l'entrée du logement principal de l'habitation.		Emplacement de l'entrée	
Une case de stationnement hors rue, adjacente à l'habitation, doit être aménagée pour desservir le logement additionnel.		Est-ce qu'il y a une case de stationnement de plus?	
Le logement additionnel doit posséder un avertisseur de fumée (en état de fonctionner) et doit respecter les normes en matière de sécurité incendie. Il doit être de type électrique et relié aux autres avertisseurs de l'habitation.		Est-ce qu'il y a un avertisseur de fumée de type électrique relié aux autres avertisseurs de l'habitation?	
Le logement additionnel doit être séparé du reste du bâtiment par une séparation coupe-feu ayant un degré de résistance au feu de 45 minutes.		Est-ce qu'il y a une séparation coupe-feu ayant un degré de résistance au feu de 45 minutes?	
Description détaillée des travaux			
Documents obligatoires			
<input type="checkbox"/> Un plan détaillé indiquant la configuration des pièces, leurs dimensions et l'emplacement de l'entrée. Selon la nature ou l'emplacement des travaux, d'autres documents pourraient s'avérer nécessaires.			

6

Location de chambres *

*Autorisée seulement dans une habitation de la classe d'usages « Habitation (H1) » et Habitation (H2)			
Nb. de chambres (maximum 3)		Superficie de chaque chambre	
Chaque chambre doit posséder une superficie minimale de 10 mètres carrés et une superficie maximale de 25 mètres carrés.			
Emplacement	Sous-sol ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	Rez-de-chaussée <input type="checkbox"/>	À l'étage <input type="checkbox"/>
⁽¹⁾ Lorsqu'une ou des chambres sont aménagées sous le niveau du rez-de-chaussée, on doit aménager une sortie permettant une évacuation extérieure directement à partir de ce niveau.			
Normes		Votre projet	
Chaque chambre doit être munie d'un avertisseur de fumée de type électrique et reliée aux autres avertisseurs de la maison. On doit également retrouver un extincteur à poudre chimique de type ABC disponible sur chaque étage où il y a une chambre en location.		Est-ce qu'il y a un avertisseur de fumée de type électrique relié aux autres avertisseurs de l'habitation et un extincteur à poudre?	
Description détaillée des travaux			
Documents obligatoires			
<input type="checkbox"/> Un plan détaillé indiquant la configuration des pièces, leurs dimensions et l'emplacement de la sortie. Selon la nature ou l'emplacement des travaux, d'autres documents pourraient s'avérer nécessaires.			

7

Services professionnels ou commerciaux *

*Autorisée seulement dans une habitation de la classe d'usages « Habitation (H1) » et Habitation (H2)

Identification du service

- Service lié à la gestion d'une entreprise Conseiller en gestion Conseiller en publicité
 Courtier en assurance ou en immeuble Couturier, tailleur Graphiste, dessinateur
 Enseignement et/ou pratique d'activité culturelle ou sportive intérieure de petite envergure.
 Service professionnel, tel que reconnu par le Code des professions ou intimement lié au domaine de la santé (ex. : soins personnels et corporels). **Préciser :** _____
 Service de garde en milieu familial (conforme à la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance).
 Activités artisanales limitées à celles-ci seulement : sculpture, peinture, courtepointe, joaillerie, gravure, orfèvrerie, sérigraphie, fabrication de bijoux, batik, poterie, photographie, tissage, fabrication de poupée, couture, fabrication de marionnette, macramé, préparation de mets et de plats cuisinés, de confiserie, ceinture fléchée et tricot. **Préciser :** _____
 Les professions ou métiers comparables au point de vue de leur compatibilité à ceux-ci, sauf si spécifiquement limités. **Préciser :** _____

Superficie		Cet usage occupe au plus 30 % de la superficie des planchers hors-sol du logement et se situe dans une pièce distincte du logement pouvant être fermée. De plus, l'usage ne peut excéder une superficie de plancher de 40 mètres carrés.
------------	--	--

Normes	Votre projet	
L'entrée ne peut être aménagée sur la façade principale du bâtiment.	Où est située l'entrée?	
En plus des cases de stationnement hors rue nécessaires pour l'habitation, un nombre additionnel doit être prévu conformément à l'usage complémentaire.	Nombre de cases de stationnement additionnelles?	
Un avertisseur de fumée électrique doit être relié.	Est-ce qu'il y a un avertisseur de fumée de type électrique relié?	

Enseigne Oui Non

Dimension de l'enseigne Ne peut excéder une superficie de 0,5 mètre carré

Description détaillée des travaux	

Documents obligatoires

- Un plan détaillé montrant la configuration de la ou des pièces, leurs dimensions et l'emplacement de la sortie.
 Si enseigne : croquis avec dimensions.

Selon la nature ou l'emplacement des travaux, d'autres documents pourraient s'avérer nécessaires.

8

Ressources de type familial (service de garde, famille d'accueil, résidence d'accueil)

Normes	Initiales
Le service de garde doit respecter les normes applicables de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (c.S-4.1.1).	
La famille d'accueil et de résidence d'accueil doit respecter les normes applicables de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (c. S-4.2).	

9

Ateliers d'artistes ou d'artisans

Superficie		L'implantation et l'exercice de l'usage doit se faire uniquement à l'intérieur d'un bâtiment sur une superficie maximale équivalente à 45 % de l'emprise au sol du bâtiment principal.
Tout stationnement doit se faire hors rue, sur la même propriété que l'usage complémentaire.		
Enseigne	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Dimension de l'enseigne		Se référer au règlement sur l'affichage.
Description détaillée des travaux		
Documents obligatoires		
<input type="checkbox"/> Un plan détaillé indiquant la configuration des pièces et leurs dimensions. <input type="checkbox"/> Un croquis de l'enseigne avec les dimensions. Selon la nature ou l'emplacement des travaux, d'autres documents pourraient s'avérer nécessaires.		

10

Fermette *

*Autorisées dans les zones à dominance agricole (A), agroforestière (AF), occupation du milieu boisé (OMB) et dans les îlots déstructurés (ID).		
Superficie du lot		La superficie minimale du lot doit être de 3 000 mètres carrés.
Espèces		
<input type="checkbox"/> Volaille <input type="checkbox"/> Lapin <input type="checkbox"/> Mouton et chèvre <input type="checkbox"/> Veau <input type="checkbox"/> Cheval <input type="checkbox"/> Porc et autres espèces		
Nombre		Se référer au tableau « Coefficient d'unité animale attribué à chaque espèce »
Enclos et bâtiment de fermette		
Normes		Votre projet
L'enclos et les bâtiments de fermette doivent être minimalement situés à :		Distance de l'enclos et le bâtiment de fermette avec
- 10 mètres de tout bâtiment principal;		Le bâtiment principal.
- 30 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau ou d'un milieu humide;		Un lac ou d'un cours d'eau ou d'un milieu humide.
- 25 mètres de toute habitation voisine;		Une habitation voisine.
- 5 mètres de toute ligne de lot.		Les lignes de lot
Une aire extérieure clôturée par l'usage complémentaire doit être minimalement située à 5 mètres de toute ligne de lot et ne jamais être située à l'intérieur d'une bande de protection riveraine.		Latérale
Un enclos, d'une hauteur de 1,5 mètre minimum à 2 mètres maximum, doit être installé pour ceinturer l'installation d'élevage.		Arrière
Le fumier peut être entreposé derrière les bâtiments de façon à n'être jamais visible de la rue et à une distance minimale de 15 mètres de toute ligne de lot; l'ouvrage d'entreposage doit protéger le sol de tout contact avec les déjections animales par un plancher étanche.		Distance avec les lignes de lot
Description détaillée des travaux		Latérale
		Arrière
Documents obligatoires		
<input type="checkbox"/> Un plan d'implantation indiquant le bâtiment de fermette, l'enclos, l'aire extérieure clôturée et l'emplacement du fumier, ainsi que leur distance par rapport aux limites du lot et au bâtiment principal. Selon la nature ou l'emplacement des travaux, d'autres documents pourraient s'avérer nécessaires.		

11

Gîtes touristiques

Nb. de chambre		Un maximum de 5 chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes peuvent être louées.	
Superficie de l'exercice de l'usage		L'implantation et l'exercice de l'usage doit se faire uniquement à l'intérieur du bâtiment principal sur une superficie maximale équivalente à 45 % de la superficie de plancher du bâtiment principal.	
Emplacement	Rez-de-chaussée <input type="checkbox"/>	À l'étage <input type="checkbox"/>	Aucune chambre ne peut être aménagée au sous-sol.
Employé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Nombre <input type="text"/>
			En plus des occupants, 2 employés peuvent y travailler.
La préparation et le service du petit-déjeuner sont-ils offerts ?		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Enseigne	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Dimension de l'enseigne		Se référer au règlement sur l'affichage.	
Normes		Votre projet	
Chaque chambre doit être munie d'un détecteur de fumée fonctionnel.		Les chambres sont-elles équipées d'un détecteur de fumée?	
En plus des normes générales applicables au nombre de cases de stationnement, 1 case de stationnement hors rue doit être aménagée pour chaque chambre locative, sur la même propriété que l'usage complémentaire.		Nombre de case(s) de stationnement pour l'usage?	
Description détaillée des travaux			
Documents obligatoires			
<input type="checkbox"/> Un plan détaillé indiquant la configuration des pièces et leurs dimensions.			
<input type="checkbox"/> Un croquis de l'enseigne avec les dimensions.			
Selon la nature ou l'emplacement des travaux, d'autres documents pourraient s'avérer nécessaires.			

12

Cessation d'usage

Description utilisation actuelle			
Description utilisation projetée			
Superficie de l'espace occupé par l'usage			
Date de cessation de l'usage			
Est-ce que le changement d'usage nécessite des travaux	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Si oui, description détaillée des travaux			

13

Échéance et coût des travaux

Date prévue du début des travaux		Date prévue de la fin des travaux	
Coût approximatif des travaux (matériaux et main-d'œuvre)			
Date début des activités			

14

Documents obligatoires

- Copie de l'acte notarié **si récemment propriétaire** ou une procuration (autorisation) du propriétaire actuel, si nécessaire.

Selon la nature ou l'emplacement des travaux, d'autres documents pourraient s'avérer nécessaires.

15

Autorisation du ou de la requérant(e)

Optionnel

Le (la) soussigné(e) déclare que les renseignements fournis dans la présente demande, ainsi que tout autre document produit dans le cadre de celle-ci, peuvent être transmis par la Ville à tout nouveau propriétaire du terrain, en cas de vente ou de cession, si celui-ci en fait la demande.

Signature

Date

16

Signature et date de la demande

Le (la) soussigné(e) déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il (elle) a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet. Le (la) soussigné(e) comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Signature

Date

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou d'un certificat.

Ce formulaire permet de faire la demande de permis nécessaire à votre projet. Pour des renseignements personnalisés, contactez le Service de l'urbanisme par courriel à urbanisme@lepiphanie.ca ou par téléphone au 450 588-5515.

Vous pouvez nous faire parvenir le formulaire dûment complété ainsi que les documents requis, soit par courriel à l'adresse urbanisme@lepiphanie.ca, soit en personne à l'hôtel de ville, situé au 66, rue Notre-Dame, à L'Épiphanie.